



Résumé de l'entrevue : Kenny Chiu (l'étape 2)

Kenny Chiu, ancien député de Steveston-Richmond East de 2019 à 2021, a été interrogé par les avocats de la Commission le 16 août 2024.

Notes aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Au sujet de l'information sur la cyberattaque contre les membres de l'AIC

- [1] Au cours de la période lors de laquelle il a été député de Steveston-Richmond Est, circonscription qu'il a représentée d'octobre 2019 à septembre 2021, M. Chiu a été actif dans l'Alliance interparlementaire sur la Chine (« **AIC** »). [L'AIC est un groupe international de parlementaires de pays démocratiques qui se concentre sur les relations avec la République populaire de Chine (« **RPC** ») et les défis qu'elle pose aux droits de la personne et à l'ordre fondé sur des règles.] M. Chiu est devenu membre l'AIC parce qu'il voyait l'intérêt pour les parlementaires des démocraties occidentales de se réunir pour établir des politiques communes face à la RPC. Cependant, il a qualifié sa participation à l'AIC de « discrète » et n'a pas assisté régulièrement aux réunions. Il a cessé d'être membre de l'organisation lorsqu'il n'a plus été député.
- [2] Le 3 mai 2024, M. Chiu a appris qu'il avait été la cible d'une cyberattaque menée en 2021 par le groupe de pirates informatiques Advanced Persistent Threat 31 (« **APT31** »). Le directeur exécutif de l'AIC, Luke de Pulford, l'a informé qu'il avait été une cible lors d'un appel téléphonique. M. de Pulford avait essayé de communiquer avec M. Chiu par différents moyens. M. de Pulford l'a informé qu'il avait été l'un des parlementaires visés. Il n'a pas donné de détails sur l'appareil ni sur le compte piraté.

- [3] M. Chiu a communiqué avec le député Garnett Genuis, coprésident de l'AIC, le jour même ou le lendemain pour en savoir plus. M. Genuis l'a informé que c'était un compte officiel parl.gc.ca qui avait été visé, et non un compte personnel. Personne n'a jamais confirmé la ou les adresses officielles visées, s'il s'agissait de son compte public ou du compte utilisé pour les communications internes, ni confirmé qu'aucune de ses adresses privées n'avait été compromise. Il n'a pas reçu d'autres informations concernant la cyberattaque d'APT31 sur son compte.
- [4] Il a découvert via les médias que le FBI avait informé le gouvernement canadien de la cyberattaque en 2021. Cependant, à ce jour ni le gouvernement du Canada ni la Chambre des communes n'a communiqué avec lui à ce sujet.
- [5] Pendant un certain temps, M. Chiu a été très préoccupé par la cyberattaque. Il craignait que si ses communications électroniques étaient compromises, les pirates eussent eu accès à une quantité inimaginable d'informations personnelles et financières importantes. Depuis qu'il a appris l'existence de la cyberattaque, il est devenu plus vigilant et a pris certaines mesures défensives pour améliorer sa cybersécurité. Outre M. Genuis, il n'a pas parlé à d'autres membres de l'AIC visés.
- [6] M. Chiu estime que le gouvernement du Canada aurait dû l'informer qu'il avait été la cible de la cyberattaque. Selon lui, le gouvernement aurait dû prendre des contre-mesures lorsqu'il a appris l'attaque, comme convoquer l'ambassadeur de la RPC, afin de faire savoir que le Canada prend ces menaces au sérieux et qu'il soutient le travail de ses parlementaires. Il estime qu'il est important que les Canadiennes et Canadiens sachent que le gouvernement les soutient, qu'il s'agisse de députés actuels, d'anciens députés ou de toute personne souhaitant devenir député.

2. Tentative de sensibilisation de la communauté chinoise lors de l'élection de 2021

- [7] En discutant de diverses organisations et associations communautaires, M. Chiu a rappelé qu'en août 2021, pendant la campagne électorale fédérale, il a persuadé le bureau du chef du Parti conservateur du Canada (« **PCC** ») de rencontrer une

organisation communautaire chinoise basée dans la région métropolitaine de Vancouver qui s'était positionnée comme un groupe de réflexion. Il a pensé qu'il serait bon que le PCC assiste à la réunion et écoute ce que l'organisation avait à dire, même s'il était sceptique quant à son discours qui avait tendance à épouser des récits favorables à la RPC.

- [8] M. Chiu et le dirigeant de l'organisation ont prévu une rencontre. M. Chiu et Erin O'Toole, chef du PCC, devaient assister à la réunion au nom du PCC et discuter avec plusieurs personnalités de l'organisation. Quelques jours avant la réunion, une personne du bureau de M. O'Toole a communiqué avec lui pour lui dire que la réunion n'aurait pas lieu. Lorsque M. Chiu a demandé pourquoi, on lui a dit que le SCRS avait conseillé au bureau de M. O'Toole de ne pas assister à la réunion en raison de préoccupations concernant trois personnes qui devaient y participer. On a donné à M. Chiu les noms de ces personnes, mais il ne se souvient que de l'un d'entre eux. La réunion n'a jamais eu lieu.

3. Le Registre canadien pour la transparence en matière d'influence étrangère devient loi

- [9] M. Chiu se réjouit de l'adoption et de l'entrée en vigueur rapides du projet de loi C-70, *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère* [qui a été déposé à la Chambre des communes le 6 mai 2024 et a reçu la sanction royale le 20 juin 2024].
- [10] Il approuve la loi parce qu'il ne s'agit pas seulement d'un registre des agents étrangers. Elle permet à d'autres organismes gouvernementaux de prendre des mesures proactives et de s'attaquer à la répression transnationale. Cela fait plusieurs années qu'il a déposé son projet de loi d'initiative parlementaire qui proposait un registre des agents d'influence étrangers [projet de loi C-282, *Loi établissant le registre des agents d'influence étrangers*]. Aujourd'hui, il ne se contenterait plus de proposer un registre. Un registre a ses limites et recueille en fait les « fruits les plus faciles à cueillir ».
- [11] Il s'est dit préoccupé par l'étendue du mandat du Commissaire à la transparence en matière d'influence étrangère et par le concept d'« arrangements » qui, selon lui, se

prête à une interprétation large et pourrait englober un grand nombre d'activités ordinaires et inoffensives tout en incluant des actions secrètes et des arrangements malveillants. Il souligne que les « arrangements » peuvent être reportés à des considérations futures et que les auteurs intelligents et sophistiqués de la menace ne se feront jamais prendre sur le fait avec un chèque. Si un trop grand nombre de Canadiennes et Canadiens sont pris au piège involontairement par la loi, cela pourrait alimenter les récits des partisans du Parti communiste chinois selon lesquels les dispositions sont effectivement anti-asiatiques et qu'elles entraînent de la discrimination et de la persécution. Il décrit l'intérêt de protéger les droits et libertés des Canadiennes et Canadiens tout en répondant aux menaces d'ingérence étrangère en les considérant comme un « casse-tête » auquel le Canada est confronté.

4. L'effet des sanctions sur le sous-comité des droits internationaux de la personne de la Chambre des communes

- [12] Comme indiqué lors de son entrevue à l'étape 1 des travaux de la Commission, M. Chiu a été nommé vice-président du sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes. À la suite de la présentation du rapport sur les Ouïghours, qui a conclu que les atrocités commises contre les Ouïghours et d'autres musulmans turcs au Xinjiang constituent des crimes contre l'humanité et un génocide, la RPC, le 27 mars 2021, a imposé des sanctions au sous-comité collectivement et à Michael Chong individuellement. M. Chiu a noté que la signification de « sanctionner un comité collectivement » n'était pas claire, mais son interprétation est qu'il risquerait d'être arrêté ou de disparaître s'il se rendait en RPC, même s'il n'avait pas été nommé individuellement. Selon lui, c'est grâce à cette ambiguïté que la RPC crée la peur par le biais des sanctions.
- [13] Il connaît un député qui a démissionné du sous-comité à la suite de l'annonce des sanctions qui lui ont été imposées. Ce député a officiellement démissionné peu après l'annonce des sanctions, car il ne voulait pas figurer sur la liste des membres du sous-comité en raison de ses intérêts commerciaux et de ceux de sa famille.